

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence — M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

ACTION SOCIALE – 92/2025

MODIFICATION DES STATUTS D'ANGERS LOIRE METROPOLE - ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Benoît COCHET

EXPOSE

Par délibération n°2025-154 du conseil communautaire d'Angers Loire Métropole du 7 juillet 2025, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur les modifications des statuts d'Angers Loire Métropole afin de permettre à la communauté urbaine de se doter de la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire ».

La loi dite 3DS du 21 février 2022 a modifié l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles, et permet désormais aux communautés urbaines de se doter d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Il s'agit d'une perspective qui a fait l'objet de nombreux échanges entre les maires des communes d'Angers Loire Métropole depuis plusieurs années, et qui peut désormais se concrétiser avec cette évolution législative.

La communauté urbaine Angers Loire Métropole peut en effet, au titre des compétences facultatives, se voir transférer tout ou partie de l'action sociale sous réserve d'être reconnue d'intérêt communautaire dans les conditions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Cet article précise que « *Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.* ».

Pour ce faire, il est nécessaire, conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriale que chaque conseil municipal des communes membres d'Angers Loire Métropole prenne une délibération concordant avec celle du conseil communautaire du 7 juillet, au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

C'est la raison pour laquelle il est proposé cette délibération.

Une fois que les communes membres d'Angers Loire Métropole auront délibéré de manière concordante en ce sens dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération et que la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » sera transférée par arrêté préfectoral, il conviendra de définir par délibérations spécifiques, ce qui relève de l'action sociale d'intérêt communautaire, et de créer le Centre intercommunal d'action sociale qui portera cette compétence.

A ce jour, seule la compétence liée au « contrat local de santé » serait reconnue d'intérêt communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-17,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-4 et L. 123-4.1 et suivants,
Vu les statuts modifiés de la communauté urbaine Angers Loire Métropole,

DELIBERE

1/ Autorise le transfert à la communauté urbaine Angers Loire Métropole des compétences des communes en matière d'« action sociale reconnue d'intérêt communautaire », qui sera définie ultérieurement par des délibération concordante spécifique ;

2/ Approuve la sollicitation de la modification des statuts d'Angers Loire Métropole avec mention de la nouvelle compétence en ces termes, au sein du chapitre II - Compétences Facultatives :

« 3° Action sociale d'intérêt communautaire

Création d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), avec définition, par délibérations concordantes, de l'action sociale reconnue d'intérêt communautaire dans les conditions de l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles. »

3/ Autorise le maire ou son représentant à mettre en oeuvre et à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

4/ Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Elisabeth DELCROIX ne prend pas part au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

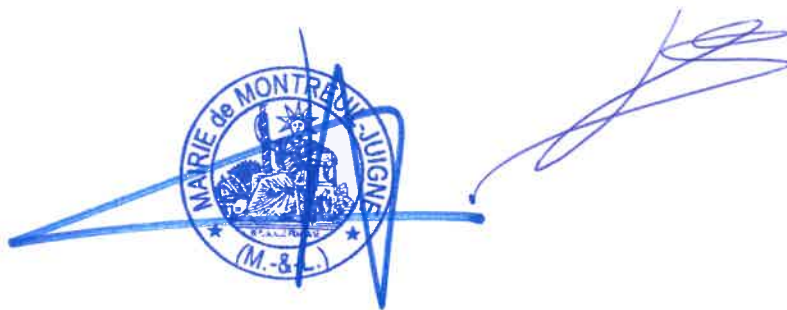
- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

COMMANDE PUBLIQUE – 93/2025

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN – AVENANTS, n°1 AU LOT 13, n°2 AU LOT 5, n°1 AU LOT 8 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Stéphane DUGENETAIS

EXPOSE

Par délibération en date du 18/09/2024, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux concernant la restructuration et l'extension du complexe sportif Pierre de Coubertin.

Pour la mise en œuvre de ces travaux, la Ville est accompagnée par le cabinet ARCHITECTURE FARDIN, maître d'œuvre (MOE).

Afin de mener à bien les travaux, des modifications s'avèrent nécessaires, par rapport aux marchés tels qu'ils ont été initialement conclus, sur les lots :

Lot n°13 – Plafonds suspendus - Isolation

Objet de la modification :

A la demande du maître d'ouvrage :

- Devis n°3542 du 15/04/2025 – Travaux supplémentaires faux-plafonds locaux de stockage entre les salles Hébert et Delaune

Appui juridique : Article R.2194-8 du Code de la Commande Publique (Modification de faible montant)

Lot n°13 - Titulaire du marché : SONISO	
Montant initial du marché H.T.	255 886,53 €
Montant de l'avenant n°1 H.T.	1 054,50 €
Nouveau montant total du marché H.T. après avenant n°1	256 941,03 €

Soit une plus-value de **0.41 %** par rapport au montant du marché initial.

Lot N°5 – Serrurerie – Bardage métallique et polycarbonate

Objet de la modification :

Avenant lié à des modifications de travaux et à une demande du MOA concernant la dépose des garde-corps et sur demande du contrôleur technique :

- Devis n° DV202500299 du 28/07/2025 - Travaux en moins-values (réalisation des habillages en bardage des parties d'acrotères rehaussés Salle Secrétin, découpe de bardage métallique en pied et pose d'une tôle en acier galvanisé en relevé pour recevoir l'étanchéité, Profil de relevé d'étanchéité en pied des panneaux polycarbonates destiné à recevoir l'étanchéité) + travaux en plus-values (dépose des garde-corps des salles Delaune et Busnel, contre-bardage sur les acrotères en raccordement des salles Valéra, Hall et Rougé)

Appui juridique : Article R.2194-8 (Modification de faible montant) et Article R.2194-5 (Aléas travaux non prévisibles)

Lot n°5 - Titulaire du marché : S2M	
Montant initial du marché H.T.	460 000,00 €
Montant du marché suite avenant n°1	443 558,00 €
Montant de l'avenant n°2 H.T.	-8 240,12 €
Nouveau montant total du marché H.T. après avenant n°2	435 317,88 €

Soit une moins-value de **-1.86 %** par rapport au montant du marché suite à l'avenant 1.

En cumul, le pourcentage d'écart introduit par les avenants 1 et 2 est de - 5,37%.

Lot N°8 – Menuiseries intérieures

Objet de la modification :

A la demande du MOA, demande du MOE et du contrôleur technique :

- Devis n° D25-0369 du 28/05/2025 - Travaux en moins-values dans WC PMR des vestiaires DELAUNE (barre de relevage + tablette en panneau mélaminé) + travaux en plus-values dans la salle ROUGÉ (panneau MDF à peindre + tasseau sapin)
- Devis n° D25-0416 du 20/06/2025 - Modification châssis fixe en bois exotique rouge dans la salle VALERA + Travaux en moins-values dans les sanitaires de la salle DELAUNE (serrure bec de cane à condamnation + pictogrammes)

Appui juridique Article R.2194-8 (Modification de faible montant)

Lot n°8 - Titulaire du marché : SUBILEAU	
Montant initial du marché H.T.	152 000,00 €
Montant de l'avenant n°1 H.T.	462,88 €
Nouveau montant total du marché H.T. après avenant n°1	152 462,88 €

Soit une plus-value de **0.30 %** par rapport au montant du marché initial.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces avenants,
- D'autoriser M. le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexes :

Avenant n°1 au lot n°13 + Devis Soniso

Avenant n°2 au lot n°5 + Devis S2M

Avenant n°1 au lot n°8 + 2 Devis Subileau

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

FINANCES – 94/2025

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET VILLE

Elisabeth DELCROIX

EXPOSE

Il est proposé au Conseil Municipal d'opérer un ajustement budgétaire par voie de décision modificative n°2, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Opération	Chapitre	Article	Fonction		Montant
Achats prestations de services	011	6042	020	-	21 000,00 €
Fournitures bâtiments	011	606282	020	-	20 000,00 €
Fournitures mécanique	011	606284	020		5 000,00 €
Entretien espaces verts	011	61521	020		3 500,00 €
Entretien matériel roulant	011	61551	020		10 000,00 €
Fêtes et cérémonies	011	6232	020	-	5 000,00 €
Divers	011	6238	020		21 000,00 €
Remboursement au GFP de rattachement	011	62876	020		40 000,00 €
Bourses	65	65131	020		2 000,00 €
Autres charges diverses	65	65888	020		10 000,00 €
Virement à la section investissement	023	023	01		8 500,00 €
TOTAL					54 000,00 €

RECETTES					
Opération	Chapitre	Article	Fonction		Montant
Impôts directs locaux	731	73111	020	-	55 000,00 €
DSR	74	741121	020		5 000,00 €
Allocations compensatrices	74	74833	020		100 000,00 €
Mandats annulés	77	773	020		4 000,00 €
TOTAL					54 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Etudes	202301	2031	020	5 000,00 €
Etudes	20	2031	518 -	15 000,00 €
Budget participatif	21	2128	020	17 000,00 €
Autres immobilisations corporelles	21	2188	322	3 500,00 €
Mobilier	21	21848	020 -	4 500,00 €
Terrain de voirie	041	2112	01	391 000,00 €
Travaux bâtiments	23	2313	212	2 500,00 €
TOTAL				399 500,00 €

RECETTES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Virement de la section fonctionnement	021	021	01	8 500,00 €
Autres subventions	041	1328	01	391 000,00 €
TOTAL				399 500,00 €

DELIBERE

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce projet de décision modificative n°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la présente délibération.

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025



FINANCES – 95/2025

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION DE RENOVATION DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'HOTEL DE VILLE

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération de rénovation du rez de chaussée de l'hôtel de Ville pour notamment y intégrer la revalorisation de la maîtrise d'œuvre (+ 5 000 €) suite à l'augmentation de l'enveloppe travaux :

Libellé	Autorisation de programme initiale	Autorisation de programme actualisée	Crédits de paiements 2023 consommés	Crédits de paiements 2024 consommés	Crédits de paiement 2025
Réhabilitation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville – n° d'opération 202301	115 000 €	151 939,84 €	/	21 939,84 € 2031 : 16 242,48 € 2313 : 5 697,36 €	130 000,00 € 2031 : 15 000,00 € 2313 : 115 000,00 €

Le financement de ce projet sera assuré par des subventions d'investissement, le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), l'autofinancement et le recours à l'emprunt si nécessaire.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la révision de l'autorisation de programme citée précédemment et à la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement proposée.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de l'AP/CP présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la présente délibération.

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

FINANCES 96/2025

OUVERTURE DE LIGNES DE TRESORERIE

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et liés à l'opération COSEC et afin de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après étude des offres reçues, les propositions de la Banque Populaire Grand Ouest apparaissent être les plus intéressantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'ouvrir à la Banque Populaire Grand Ouest deux lignes de trésorerie pour un total de 1 500 000 € ayant les caractéristiques suivantes :

LIGNE A TAUX FIXE :

- Montant : 750 000 €
- Durée : un an
- Taux : 3,53 %

LIGNE A TAUX VARIABLE :

- Montant : 750 000 €
- Durée : un an
- Index utilisé : Euribor 3 mois moyenne trimestriel (plancher à 0 en cas d'index négatif)
- Marge : + 0,64 %

CARACTERISTIQUES COMMUNES :

- Commission d'engagement : 0,06 % soit 900 €
- Commission de non utilisation : Néant
- Frais de dossier : 600 €
- Appels de fonds et remboursement : Montant minimum : 50 000 €
- Modalités :
 - Les fonds sont mis à la disposition de l'emprunteur par la Banque au moyen d'un virement porté au crédit du compte du Comptable Public.
 - Tout remboursement en capital ou paiement des intérêts et autres frais doit être effectué par virement au profit du compte de la BPGO dont les coordonnées figureront dans la convention de trésorerie
- Date de valeur/calcul des intérêts : Débit / crédit : valeur J jusqu'à 12h00 ; Calcul des intérêts débiteurs sur la base du solde en fin de journée, par conséquent un remboursement en valeur J est pris en compte dans le solde à la fin de la journée. Le jour de la mobilisation est inclus dans le calcul des intérêts débiteurs. Le jour du remboursement est exclu du calcul des intérêts débiteurs.
- Calcul des intérêts débiteurs sur la base d'une année de 360 jours ; décompte des intérêts en base trimestrielle.
- Paiement des intérêts : facturation trimestrielle, Délai de paiement de 20 jours ouvrés après envoi de la facturation
- Paiement des frais de dossier et de la commission d'engagement :
 - Facturation annuelle annexée à la convention de trésorerie
 - Délai de paiement de 30 jours calendaires à compter de la signature de la convention

DELIBERE

Il est proposé :

- D'accepter les deux propositions de ligne de trésorerie de la Banque Populaire Grand Ouest présentées ci-dessus.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux lignes de trésorerie décrites ci-dessus à intervenir avec la Banque Populaire Grand Ouest, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

97/2025

MISE A DISPOSITION DES SALLES LA GUYONNIERE, MODULAIRE JEAN ROSTAND, RESTAURANT HENRI DAVID ET SALLE JACQUES BREL POUR LES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Afin de garantir l'égalité de traitement aux candidats se présentant aux élections municipales de Montreuil-Juigné les 15 et 22 mars 2026, M. Le Maire propose de mettre gratuitement à disposition des candidats les salles municipales suivantes :

- Salle la Guyonnière, modulaire Jean Rostand (ex Maison du parc) et restaurant Henri David du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 20 mars 2026
- la salle Jacques Brel avec la mise à disposition de matériel audio et vidéo ainsi que des verres :
- une fois entre le mercredi 14 janvier et le vendredi 13 mars 2026
- une fois en cas de second tour entre le lundi 16 mars et le vendredi 20 mars 2026

DELIBERE

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition gratuite de la Salle la Guyonnière, du modulaire Jean Rostand (ex Maison du parc), du restaurant Henri David et de la salle Jacques Brel aux candidats se présentant aux élections municipales 2026 aux conditions ainsi présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

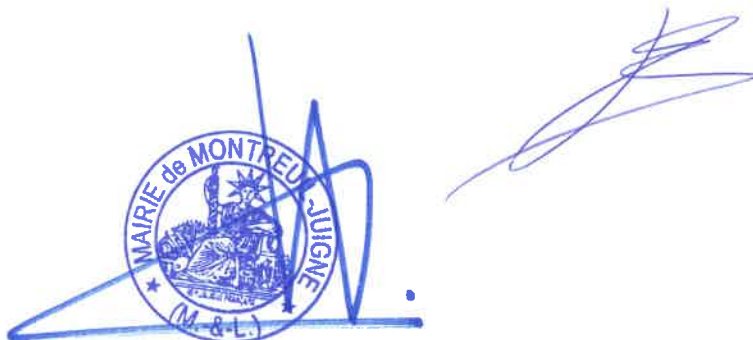
- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of the Mayor, Pierre-Samuel Ablain, written over the official circular seal of the Municipality of Montreuil-Juigné. The seal features a central emblem with a sun and a tree, surrounded by the text 'MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNÉ' and '(M. & L.)' at the bottom. To the right of the seal is a second, more fluid signature, presumably of the secretary of the meeting.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

FINANCES – 98/2025

ADMISSION EN NON VALEURS DES TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Elisabeth DELCROIX

EXPOSE

Après examen des pièces justificatives présentées le comptable public, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeurs, dans les écritures de la comptabilité, les taxes et produits irrécouvrables suivants :

- Au compte 6541 (créances admises en non-valeurs) pour 450,59 €

La somme de 468,85 € (0,01 € + 1,45 € + 437,39 € + 30 €) est rejetée ayant été en partie recouvrée auprès du SGC Couronne Angers, agissant en tant que comptable assignataire de la Commune de Montreuil-Juigné avec la collaboration de la Direction des finances et de la Commande Publique de la Commune et pour l'autre partie annulée.

Une reprise sur la provision sera effectuée pour 450,59 € au compte 7817.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'admission en non valeurs de créances pour la somme de 450,59 €
- D'effectuer une reprise sur proposition pour ce même montant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Tableau des produits irrécouvrables

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

FINANCES – 99/2025

REMBOURSEMENT DE SEANCES D'AQUAGYM/ D'AQUATRaining

Elisabeth DELCROIX

EXPOSE

Suite à la fermeture technique de la piscine sur la période octobre-décembre 2024, Il convient de rembourser les séances d'aquagym et d'aquatrainig aux usagers figurant dans la liste ci-annexée. D'autres usagers seront remboursés suite à des absences pour raison médicale Deux phases de remboursement ont déjà été effectuées via les délibérations n°41/2025 du 19/03/25 et n°66/2025 du 21/05/25.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- De rembourser les usagers concernés par cette fermeture technique de la piscine et les usagers absents pour raison médicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Tableaux des remboursements

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence –M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

URBANISME – 100/2025

CESSION DE TERRAINS DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A FRAMATOME – 29 TER RUE ALBERT CAMUS

Philippe MAILLARD

EXPOSE

La société Framatome, située au 31 rue Albert Camus, sur un terrain jouxtant la propriété communale du centre technique municipal, porte différents travaux de réaménagement de ces locaux et espaces extérieurs.

A ce titre, Framatome souhaite acquérir deux parcelles actuellement sur le domaine privé de la commune, modifiant les limites de propriété, comme indiqué sur le plan ci-dessous :

La commune envisage donc de céder à Framatome ces deux parcelles, telles que figurant au plan d'arpentage joint en annexe.

Cet ensemble non bâti est constitué de 2 parcelles :

- La parcelle n°1 cadastrée AM n°154p « b », d'une superficie de 765 m² concerne un terrain jouxtant le bassin d'orage côté Route de Laval,
- La parcelle n°2 cadastrée AM n° 197 p « c », d'une superficie de 57 m² concerne une bande de terrain ainsi qu'une place de stationnement dédiée au CTM au droit de la rue Albert Camus.

France Domaines a estimé la valeur de ces parcelles à :

- Parcelle n°1 : 15 euros du m² = 11 475 €
- Parcelle n°2 : 30 euros du m² = 1 710 €
- TOTAL = 13 185 €

Sur cette base, la commune et Framatome se sont entendues sur un prix de vente global à 13 185 €.

Ce projet a été présenté au comité infrastructures lors de sa réunion du 15 septembre 2025.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession de ces parcelles à Framatome au prix total de 13 185 €, étant précisé que les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de Framatome
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer les actes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexes :

Avis des Domaines
Plan d'arpentage

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

RESSOURCES HUMAINES – 101/2025

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Benoît COCHET

EXPOSE

Je vous propose de bien vouloir modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel municipal :

-Un poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/12/2025

-Un poste d'Agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/12/2025

-Un poste d'Attaché territorial à temps complet à compter du 01/12/2025

Suppression :

-Deux postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe au 01/12/2025

-Un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe au 01/12/2025

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

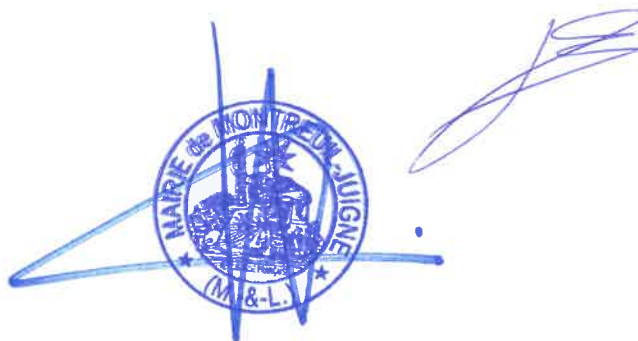
Tableau des effectifs au 01/12/2025

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025



RESSOURCES HUMAINES – 102/2025

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICES TECHNIQUES

Benoît COCHET

EXPOSE

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale. Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Code Général de la fonction publique stipule dans son article L332-23 1° que *«les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à [...] un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs »*.

Pour permettre de faire face à un surcroît d'activité au sein des services techniques à compter du mois d'octobre 2025 pour une durée de 1 an, il y a lieu de créer un emploi non permanent à temps non complet (34 heures/hebdomadaires).

En fonction des nécessités de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire d'Adjoint technique. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DELIBERE

Je vous propose de bien vouloir autoriser la création de cet emploi sur la base des conditions qui vous ont été précisées ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à conclure un contrat d'engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

RESSOURCES HUMAINES – 103/2025

REVERSEMENT AUX AGENTS CONCERNES DES SOMMES PERCUES DU FIPHFP (FONDS POUR L'INSERTION DES AGENTS PORTEURS DE HANDICAP DE LA FONCTION PUBLIQUE) PAR LA COLLECTIVITE EN REMBOURSEMENT D'AVANCES DE FRAIS :

Benoît COCHET

EXPOSE

Dans le cadre de la loi du 10 Juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, tout établissement privé ou public, d'au moins 20 salariés a l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, complète cette disposition par l'obligation de versement d'une contribution financière au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) lorsque l'employeur public n'atteint pas ce taux.

En contrepartie, le FIPHFP finance des aides en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Dans certaines situations, les agents de la ville sont amenés à faire l'avance de frais relatifs à leurs équipements spécifiques.

Le reliquat de la somme, après d'autres prises en charges (CPAM, Mutuelle...) peut faire l'objet d'une prise en charge complémentaire par le FIPHFP pour tout ou partie de la dépense. Dans ce cas, la somme est versée à la collectivité employeur.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique
- La loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des travailleurs handicapés,
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Il est proposé de délibérer afin de permettre le versement aux agents qui ont fait l'avance de frais pour des dispositifs de toute nature (transport adapté, appareillages, mobilier, outils de travail...) relevant des possibilités de financement par le FIPHFP, des sommes perçues par la collectivité, en provenance du FIPHFP et concernant lesdits dispositifs.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER le versement aux agents qui ont fait l'avance de frais pour des dispositifs de toute nature relevant des possibilités de financement par le FIPHFP, des sommes perçues par la collectivité, en provenance du FIPHFP et concernant lesdits dispositifs.

- D'AUTORISER le versement à :
Nathalie CORBELIN pour l'avance des frais. Montant de l'aide perçue par la collectivité : 201,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

DECISIONS DU MAIRE – 104/2025

RECAPITULATIF DU 13 MAI 2025 AU 5 SEPTEMBRE 2025

Benoît COCHET

EXPOSE

Conformément à la délibération n°42/2020 du 27 mai 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire, Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises du 13 mai 2025 au 5 septembre 2025 :

01/06/2025	2025-10DC	REGIES	Modification acte constitutif régie piscine
26/08/2025	2025-11DC	REGIES	Cloture sous - régie crematorium
04/09/2025	2025-12DC	EMPRUNTS	Souscription d'un emprunt de 1,65 M auprès de la Caisse des dépôts

(S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote)

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - Mme BONDU Josette - Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - M. DAMIENS Marc - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline - Mme ROYER Lise - Mme LOZE Sylvie, Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. JULIENNE Joseph – pouvoir donné à Mme BONDU Josette
M. DUGENETAIS Stéphane – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. NEAU Daniel – pouvoir donné à Mme MAGRÈS Patricia
Mme DIDIER Célia – pouvoir donné à M. MAILLARD Philippe
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise
Mme ROYER Clémence – pouvoir donné à Mme ROYER Lise
M. TERRIEN Yvonnick – pouvoir donné à M. COCHET Benoît

Secrétaire de séance : Mme BORDAIS Laurence

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

SECURITE – 105/2025

AVENANT N°1 - CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE PLURI COMMUNALE DES COMMUNES DE MONTREUIL-JUIGNE ET DE LONGUENEE-EN-ANJOU ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT

Marc DAMIENS

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L. 511 -4 et R512-5 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi 11° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales et les circulaires et décrets d'applications qui en découlent,

Vu la délibération n°3-2022 du 26 janvier 2022 portant création du service de police pluri communale entre Montreuil-Juigné et Longuenée-en-Anjou,

Par délibération n° 68-2022, le Conseil municipal de Montreuil-Juigné du 29 juin 2022 a adopté une convention de mise en commun des agents de Police Municipale et de leurs équipements des communes de Montreuil-Juigné et de Longuenée-en-Anjou, ainsi qu'une convention de coordination.

Par délibération n° 42-2025, le Conseil municipal de Montreuil-Juigné a adopté la mise à jour de la convention de coordination de la police pluri communale entre les communes de Montreuil-Juigné et Longuenée-en-Anjou.

A la demande de Monsieur le Préfet, le présent avenant vise à modifier l'article 11 de la présente convention.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter l'avenant n°1 à la convention de coordination de la Police Pluri communale des communes de Longuenée-en-Anjou et de Montreuil-Juigné et des forces de sécurité de l'État ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de coordination de la Police Pluri communale des communes de Longuenée-en-Anjou et de Montreuil-Juigné et des forces de sécurité de l'État ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Convention de coordination PPC 2025 modifiée – avenant 1

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 18 septembre 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance

 38